



Texte du projet de règlement grand-ducal

**Projet de règlement grand-ducal portant classement comme patrimoine culturel national de biens
immeubles figurant à l'inventaire du patrimoine architectural
de la commune de Colmar-Berg**

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, et notamment son article 26 ;

Vu l'avis de la Commission pour le patrimoine culturel du 23 juillet 2025 ;

Vu la fiche financière ;

Le Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport du Ministre de la Culture, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Sont classés comme patrimoine culturel national les biens immeubles se situant sur le territoire de la commune de Colmar-Berg suivants :

Description	Adresse ou lieu-dit	Numéro cadastral
Ensemble maison, étable et mur	10, Bamhaff COLMAR-BERG	106/767
Ensemble ferme et atelier	1, Brosiushaff Brosiushaff, sans numéro COLMAR-BERG	405/1125 405/1126, 404/453
Ensemble chapelle et croix	Allée Grande-Duchesse Charlotte, sans numéro COLMAR-BERG	121/1763
Ferme	3, Enneschtewee 3A, Enneschtewee COLMAR-BERG	95/1781 95/1780
Ferme	1, Karelshaff Karelshaff, sans numéro COLMAR-BERG	9/23 12/22
Ensemble ferme, ateliers, fontaine, murs, lavoir, source captée et ponts	3, Lellingerhaff Lellingerhaff, sans numéro Auf dem Raedchen, sans numéro	21/151 17/152, 10/140 83/133

	Zwischen den Hecken, sans numéro Saccord, sans numéro Im Hinger, sans numéro COLMAR-BERG	111/0 113/64 89/129
Maison	7, rue de Luxembourg COLMAR-BERG	379/921
Ferme	1, rue Martzen COLMAR-BERG	133/730
Ensemble ferme et station de transformation	19+21, rue de Mertzig Rue de Mertzig, sans numéro COLMAR-BERG	158/0 156/371
Ensemble château, parc, tour, maison de portier, étable, cave, murs, lingerie, garage, dépôt, réservoirs d'eau et croix	12, rue de Mertzig Château de Berg, sans numéro Berg, sans numéro Rue de Mertzig, sans numéro 15, rue de Mertzig Rue Homecht, sans numéro Beim Jofferbour, sans numéro COLMAR-BERG	199/475 201/476, 202/1152, 202/1151 163/474, 205/478, 188/277, 188/278 162/473, 305/506, 182/720, 194/274, 183/721, 196/279 170/464 218/570 371/571
Ensemble église, cimetière et mémorial	Rue de Mertzig, sans numéro Berg, sans numéro COLMAR-BERG	197/280, 196/279, 194/274, 193/273, 195/264 LUREF 74182E 97701N (voie publique) 188/277, 188/278
Lavoir	Rue de Mertzig, sans numéro COLMAR-BERG	170/338
Ferme	20+22, rue de la Poste COLMAR-BERG	109/2299
Croix	Rue de la Poste, sans numéro COLMAR-BERG	105/1528
Maison	25, rue Schantz Rue Schanz, sans numéro COLMAR-BERG	131/0 130/0, 132/0
Chapelle	Rue Schantz, sans numéro COLMAR-BERG	138/1093
Ensemble école et mairie	4A, avenue Gordon Smith 9, rue de la Poste COLMAR-BERG	105/1528

Café et maison	6, avenue Gordon Smith COLMAR-BERG	99/2156
Maison et étable	23, avenue Gordon Smith COLMAR-BERG	185/1393
Maison	59, avenue Gordon Smith COLMAR-BERG	159/1481
Canal	Im Aeltgen, sans numéro COLMAR-BERG	99/117
Ensemble canal et barrages	Beim Canal, sans numéro Beim Wehr, sans numéro In der Oberstwies, sans numéro COLMAR-BERG	596/978 LUREF 74238E 96528N LUREF 74425E 96779N
Pont	Beim Wehr, sans numéro COLMAR-BERG	LUREF 74305E 96539N
Chapelle	Rue de Luxembourg, sans numéro COLMAR-BERG	473/1506

Art. 2. Le ministre ayant la Culture dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Ministre de la Culture

Eric Thill